

# INVITATION PRESSE



Grenoble, le 7 octobre 2016

## Signature de la convention locale "Ville de Demain – Ecocité 2"

le lundi 10 octobre 2016 de 8h30 à 10h30  
dans les salons de la préfecture de l'Isère  
(entrée par la Cour d'Honneur).

Dans le cadre du fonds "Ville de demain" du Programme d'Investissements d'Avenir, l'Etat accompagne depuis 2010 la ville de Grenoble dans la démarche Ecocité qui vise à soutenir les territoires dans leur transition écologique vers un développement urbain durable.

Le 22 mars 2012, la première convention locale Ecocité a été signée entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et les maîtres d'ouvrages de l'EcoCité grenobloise.

En 2015, l'Etat a lancé un nouvel appel à projet de la démarche Ville de Demain – Ecocité. Lauréate à cette deuxième phase d'appel à projets, Grenoble-Alpes Métropole souhaite s'inscrire dans cette démarche ambitieuse d'Ecocité avec la réalisation d'actions innovantes et exemplaires, en matière de construction, de transports, de services, d'énergie qui contribuent, à l'échelle de l'agglomération au développement des villes durables et intelligentes.

Le préfet de l'Isère, les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Grenoble-Alpes Métropole, ainsi les maîtres d'ouvrages de l'Ecocité grenobloise participeront à la signature de la convention du programme d'investissement d'avenir "Ville de Demain – Ecocité" tranche2 .

A cette occasion il sera également procédé à la signature de l'avenant à la Convention locale "Ville de Demain – Ecocité" 1 et de la Convention "rénovation énergétique".

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture  
Téléphone : 04 76 60 48 07  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



@Préfet38